

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD-MALI FACE AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Marc Dufumier, Sébastien Bainville

De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine »

2006/1 n° 217 | pages 121 à 133

ISSN 0002-0478

ISBN 2-8041-5116-6

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-1-page-121.htm>

Pour citer cet article :

Marc Dufumier, Sébastien Bainville « Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'État », *Afrique contemporaine* 2006/1 (n° 217), p. 121-133.
DOI 10.3917/afco.217.0121

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'État

Marc DUFUMIER¹ et Sébastien BAINVILLE²

UNE COMPAGNIE EN PLEINE RESTRUCTURATION

Depuis sa création en 1975, la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) assure l'égrenage et la commercialisation du coton. Mais parallèlement à cette fonction principale, la compagnie a aussi joué un rôle de premier ordre en matière d'assistance technique, de crédit agricole, d'approvisionnement en matériel et intrants, de santé animale, de construction de pistes et de gestion des ressources naturelles.

La CMDT est aujourd'hui dans une situation financière difficile, les trois causes suivantes étant avancées pour expliquer ses déficits :

- les coûts de gestion n'auraient pas toujours été bien maîtrisés ;
- les prix payés aux producteurs auraient été exagérément élevés (eu égard à l'évolution des prix internationaux du coton fibre) ;
- les fonctions de service public sans retour financier direct grèveraient fortement le budget.

Dans la perspective d'une probable privatisation en 2008, une restructuration est en cours, le prix au producteur devrait être révisé à la baisse et, sous la pression de nombreux bailleurs de fonds internationaux, la CMDT devrait recentrer ses interventions autour des seules activités aval de la filière cotonnière.

Mais, compte tenu de l'importance de la production cotonnière dans l'économie nationale, et puisque cette compagnie assurait aussi des missions de service public, l'évaluation de son utilité ne saurait se limiter à l'analyse de sa

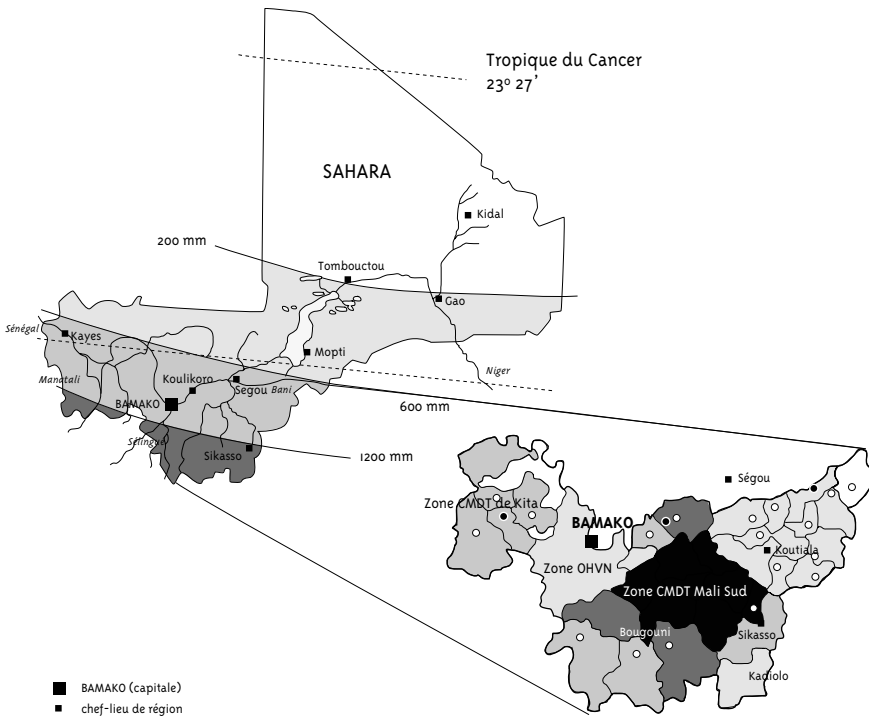
1. Professeur, INAPG : Institut National Agronomique Paris-Grignon.

2. Doctorant, CNEARC : Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes, Montpellier.

seule rentabilité financière. Il conviendrait notamment d'apprécier l'évolution des systèmes de production agricole qu'elle a pu favoriser au cours des dernières décennies et de s'interroger sur l'adéquation des mesures envisagées avec l'évolution actuelle de l'agriculture.

Une étude réalisée en 2005 dans le cadre du PASE (Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière) et portant sur différents sites de la zone cotonnière³ a permis d'actualiser les informations concernant la dynamique agraire de cette région.

Carte 1 – La localisation des zones cotonnières du Mali



Source : Cahiers d'études et de recherches francophones / Agriculture, n° 15, vol. 1, janvier-février 2006.

3. Sur chacun de ces sites, a été envoyé un binôme d'étudiants maliens-français issu, d'une part, de l'Institut polytechnique rural (IPR) de Katibougou et, d'autre part, de l'Institut national agronomique Paris-Grignon (INAPG) ou du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC) de Montpellier.

DE L'ABATTIS-BRÛLIS À LA CULTURE CONTINUE : UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION AGRICOLE

Sous l'influence des interventions de la CMDT, les exploitants agricoles du Mali-Sud n'ont pas manqué de modifier très sensiblement leurs systèmes de production agricole au cours des dernières décennies. L'agriculture sur abattis-brûlis pratiquée autrefois a été en effet progressivement délaissée au profit d'un système dans lequel les parcelles mises en culture le sont tous les ans.

Dans l'ensemble de la région, les premiers défricheurs ont délimité des finages villageois de grande dimension dont leurs héritiers se considèrent aujourd'hui encore comme les propriétaires éminents. Seuls les « champs de case », aux abords des villages, régulièrement fertilisés par les déchets de cuisine et les excréments des petits ruminants, pouvaient être d'emblée cultivés tous les ans. Les parcelles plus éloignées, ou « champs de brousse », ne pouvaient, quant à elles, être cultivées qu'épisodiquement, après abattis et brûlis du couvert ligneux, entre des périodes de friche de plus ou moins longue durée.

Mais ce couvert est généralement assez lâche : les herbacées prédominent en effet. Si des friches relativement longues assurent un certain maintien de la fertilité, le recru arboré n'est jamais suffisant pour contenir la pression des adventices. Les désherbages constituaient donc une forte contrainte pour les paysans dotés d'outils manuels. Ces derniers préféraient mettre en culture les hauts de pente, aux sols peu profonds et présentant une faible réserve en eau, mais considérés comme plus « fertiles » de par la faible incidence des adventices, à une époque où les pluies étaient plus abondantes.

La vulgarisation de la traction animale a ensuite entraîné une bien plus grande association agriculture-élevage que celle qui prévalait jusque-là. Les labours à la charrue et les sarclages au sarclo-bineur ont permis de lutter plus efficacement contre les herbes adventices et les sols plus argileux des bas de pentes, plus profonds, mieux pourvus en eau mais plus enherbés ont pu davantage être mis en culture, ce qui s'imposait d'autant plus que les précipitations baissaient⁴.

La culture permanente des champs a été finalement rendue possible grâce à de nouveaux modes de reproduction de la fertilité. À chaque saison sèche, les éleveurs transhumants venus des zones sahéliennes étaient hébergés chez des agriculteurs sédentaires en échange du parcage nocturne des animaux sur leurs parcelles. Les revenus procurés par la culture du cotonnier

4. Les climatologues ont enregistré un recul des isohyètes de plus de 100 kilomètres au cours des trois dernières décennies (Nouaceur, 2001 ; Bertrand, 1986).

ont ensuite permis à certains cultivateurs de se constituer un cheptel assez important dont les effectifs se sont ajoutés aux troupeaux transhumants. Les allers-retours quotidiens des bovins depuis les aires de parcours jusqu'à leurs zones de stabulation nocturne ont occasionné d'importants transferts de matières organiques en direction des terres cultivées. La traction asine et la charrette ont surtout permis de poursuivre ces transferts. À cette saison, les déjections ne pouvaient être stockées qu'au sein de parcs situés en dehors des champs cultivés, et leur épandage sur ceux-ci en saison sèche supposait de disposer de moyens de transport adaptés⁵. Enfin, cette transformation radicale de l'agriculture a reposé aussi sur l'emploi d'engrais minéraux, de produits phytosanitaires et d'herbicides, qui ont eux aussi contribué à une augmentation sensible des rendements.

Les terrains consacrés aux cultures annuelles, sans retour aucun à la friche, ne se limitent plus aux seuls petits « champs de case » mais couvrent désormais des superficies bien plus étendues, grâce aux apports massifs de fumure organique en provenance des parcs. Ces parcelles accueillent les plantes anciennement cultivées sur les champs de brousse après abattis-brûlis : le cotonnier, les cultures céréalières (maïs, sorgho, mil, etc.) et l'arachide.

Désormais, tout comme les vastes superficies de cuirasses ferrugineuses et certains bas-fonds, les hauts de pente périodiquement cultivés autrefois sont délaissés au profit du seul pâturage, constituant de véritables aires de parcours.

Ce passage à la culture continue n'a pas atteint partout le même degré. L'abattis-brûlis a été maintenu dans le sud-ouest moins densément peuplé. Ce constat pourrait conforter le point de vue généralement admis d'une intensification imposée par une crise de fertilité, découlant elle-même d'une trop forte pression démographique (Van der Poel et Kaya, 1990⁶). Pourtant, dans la région de Kita, récemment colonisée et peu peuplée, les familles disposant d'animaux de trait et du matériel attelé s'efforcent aujourd'hui de mettre d'emblée en œuvre des systèmes de culture en continu, sans passer par un quelconque système d'abattis-brûlis.

La décision d'emblaver tous les ans les mêmes champs semble bien relever d'un choix délibéré et ne s'est nullement fait sous la contrainte. Les paysans y avaient en effet intérêt pour accroître non seulement les rendements

5. Dans le cadre du suivi socio-économique d'un échantillon de 80 exploitations agricoles familiales des cercles de Koutiala, Kadiolo et Bougouni, Djouara, Bélières et Kébé confirment que « l'évolution la plus remarquable sur la dernière décennie semble avoir été la progression des apports de fumure organique par hectare cultivé. Globalement, cette quantité est passée de 715 kg/hectare à 1 300 kg/hectare » (Djouara, Bélières et Kébé, 2006).

6. Ainsi s'exprimaient les auteurs en 1990 : « La durée des jachères s'est beaucoup raccourcie, les terres s'érodent et s'épuisent, les récoltes diminuent, la brousse est sur-pâturée et la couverture végétale disparaît [...]. Un changement de ces systèmes encore basés sur la défriche sur brûlis s'avère donc nécessaire ».

à l'unité de surface, mais aussi la productivité et la rémunération du travail. Les rotations de culture en continu, grâce aux apports réguliers de matières organiques et d'intrants chimiques, sont très clairement ceux dont les rendements, les valeurs ajoutées et les revenus moyens annuels à l'hectare sont les plus élevés. La rotation biennale intensive cotonnier-maïs et celle du maïs en succession continue avec lui-même parviennent ainsi à fournir une valeur ajoutée à l'hectare de l'ordre de 170 000 francs CFA⁷ ; tandis que les rotations dans lesquelles, faute de fumure, les agriculteurs doivent laisser les parcelles en « jachère », ne fournissent qu'une valeur ajoutée de l'ordre de 40 000 francs CFA à l'hectare. Un tel écart n'est guère surprenant si l'on considère que ces systèmes ne sont pas pratiqués sur les mêmes types de terrains⁸, que les niveaux de fertilisation sont bien différents et que les cultures continues produisent tous les ans.

Mais les systèmes les plus intensifs en travail, dans lesquels les champs sont cultivés tous les ans, sont aussi ceux dont la rémunération de la journée de travail est supérieure : de 1 500 à 2 000 francs CFA par jour au lieu de 700 à 1 000. Dans le nouveau système, les parcelles sont généralement plus proches de l'habitat et occasionnent moins de déplacements. Défrichées une fois pour toutes, elles n'exigent plus non plus d'abattis. Enfin, une division du finage en zone de culture et aire de parcours allège la surveillance des troupeaux. Cette différence notable de productivité du travail explique que les agriculteurs ont eu intérêt à passer aux cultures continues sans y être contraints par une quelconque baisse de fertilité.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 que la CMDT a donné aux agriculteurs les moyens de modifier leurs systèmes, mais de nombreuses techniques étaient déjà connues depuis longtemps : les champs de case ont toujours été fumés, les contrats de fumure sont anciens et la traction attelée avait été introduite à l'époque coloniale⁹. Ce sont les crédits de campagne et d'équipement gagés sur la culture de coton qui ont été déterminants. C'est leur mise en place plus tardive dans les régions méridionales qui explique, bien plus que la faible densité démographique, le fait qu'on y observe encore des systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis.

Ainsi, dans le « vieux bassin cotonnier du Mali », situé pour l'essentiel aux alentours de Koutiala et au nord de Sikasso, le recours aux outils attelés et

7. Au prix de 160 francs CFA le kilogramme de coton-graine de premier choix.

8. Les rotations de cultures avec recrûs de plusieurs années sont généralement pratiquées sur les sols gravillonnaires, tandis que les cultures annuelles en continu sont mises en œuvre sur les sols sablo-limoneux ou limono-argileux de bas de pente.

9. Les autorités coloniales avaient déjà tenté de promouvoir l'emploi d'une charrue dénommée « Bajac », mais celle-ci, très lourde, s'avéra en fait trop difficile à tracter...

l'introduction de la culture du cotonnier ont été entrepris depuis le plus longtemps. C'est dans cette région, certes très densément peuplée (45 habitants au km²), que la complémentarité entre espaces cultivés tous les ans et aires strictement pâturées est la plus marquée. Les systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis n'y ont pratiquement plus cours. Dans la frange septentrionale, au nord ouest de Ségou où la culture cotonnière s'est imposée un peu plus tardivement, l'organisation des finages est similaire.

La partie sud des cercles de Kita, Bougouni et Yanfolila en revanche, libérée assez récemment de l'onchocercose, est encore peu densément peuplée (souvent moins de 15 habitants au km²). Elle a surtout été tardivement intégrée dans les périmètres d'intervention de la CMDT et les villageois n'ont guère bénéficié des crédits d'équipement. On y rencontre assez peu d'animaux de trait et d'outils attelés et proportionnellement plus nombreux sont les agriculteurs qui y pratiquent encore des systèmes de culture sur abattis-brûlis avec des outils strictement manuels. La dichotomie entre les « champs de case » de petite dimension et les « champs de brousse » cultivés en rotation avec des friches de longue durée y est encore en vigueur.

Entre ces deux zones très contrastées, il existe une situation intermédiaire dans laquelle seules les familles les plus riches et les mieux équipées sont déjà parvenues à fertiliser leurs champs de façon à pouvoir les emblaver tous les ans. Des formes d'agriculture sur abattis-brûlis peuvent donc encore y persister. Le paysage se présente alors comme la juxtaposition de situations relevant de l'une ou l'autre des situations précédentes.

AUJOURD'HUI : DE GRANDES DIFFÉRENCES ENTRE EXPLOITATIONS...

Au-delà de cet accès à l'équipement et de la diversité des conditions écologiques, on observe, au sein même de chacun des villages, des exploitations agricoles de dimension inégale : la taille des troupeaux, le niveau d'équipement et les performances économiques apparaissent étroitement corrélés aux effectifs familiaux.

Les plus grandes exploitations (moins de 23 % des exploitations de la zone cotonnière¹⁰), sont aux mains de familles « élargies » regroupant parfois une cinquantaine de personnes. La terre y est travaillée en commun, à l'exception

10. Ces chiffres sont issus de la dernière enquête agricole publiée par la CMDT (DPCG, 2004). Ils n'ont ici qu'une valeur indicative dans la mesure où l'objet de la présente étude était d'identifier les causes de la diversité actuelle des exploitations, de façon à adapter les enquêtes agricoles futures.

de quelques petites parcelles de bas-fonds confiées aux épouses. Les céréales des « grands champs collectifs » sont le plus souvent réservées à l'autoconsommation et, avec des rendements en maïs avoisinant les 2 tonnes/hectare, l'autosuffisance céréalière est le plus souvent assurée. Le coton et les animaux sont principalement destinés à la vente, le chef d'exploitation pouvant redistribuer une partie de ce revenu monétaire. À l'occasion des fêtes, la production des champs individuels sert souvent à la consommation familiale ; on ne peut donc pas considérer ces parcelles comme étant, à proprement parler, privées.

Le chef d'exploitation, en général âgé, a pu bénéficier des crédits abondants jusqu'au milieu des années 1980 et profiter de bonnes conjonctures de prix. Ces exploitations sont ainsi les mieux équipées et disposent du plus grand nombre d'animaux. Les engins motorisés (tracteurs, motopompes, etc.), amortis plus aisément sur de vastes surfaces, sont parfois présents. Pour toutes ces raisons, les surfaces cultivées par actif et les rendements à l'hectare sont les plus élevés¹¹. Du fait de l'abondance de la fumure organique, les rotations biennales intensives du type cotonnier-maïs y sont relativement fréquentes.

Plus capitalisées, ces grandes exploitations sont aussi celles où les risques de décapitalisation sont réduits. Les conséquences économiques d'événements malencontreux (maladies, accidents, etc.) y sont bien moindres : leurs effets sont « socialisés » au sein d'un grand groupe et il est plus facile d'y organiser des suppléances. Au cours du cycle de vie des familles peu nombreuses, la décapitalisation est fréquente lorsque le nombre de bouches à nourrir par actif s'élève, mais ce risque est considérablement diminué dans les exploitations regroupant plusieurs générations (Chayanov, 1990).

Les petites exploitations (plus de 10 % des exploitations) sont au contraire particulièrement vulnérables, notamment lorsque le nombre de personnes à alimenter par actif est élevé. Ces familles sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à s'équiper. Leur outillage est presque exclusivement manuel et leurs parcelles ne bénéficient que de transferts de matières organiques limités. Bien souvent, elles pratiquent encore l'abattis-brûlis. Faute d'avoir accès à de la fumure organique et à des fertilisants minéraux en quantité suffisante, le coton est presque absent des rotations. Les plantes alimentaires (mil, sorgho, tubercules et légumineuses) sont privilégiées mais l'autosuffisance céréalière

11. Les grandes familles bien équipées en traction animale et en outils attelés (charrues, sarclo-bineurs, multiculteurs et semoirs) parviennent à cultiver une moyenne de 1,5 hectare par actif de cultures annuelles au lieu de un hectare maximum chez les familles qui continuent de pratiquer l'agriculture avec les seuls outils manuels. Leurs rendements en coton-graine dépassent le plus souvent 1,2 tonne à l'hectare, tandis que ceux des petites familles sous-équipées n'atteignent généralement pas 0,8 tonne.

est rarement atteinte. Les revenus monétaires résultent pour l'essentiel de la vente de produits de cueillette (karité, bois de chauffe, etc.) et du travail à l'extérieur.

Entre ces deux extrêmes, plusieurs catégories d'exploitations moyennes se différencient surtout d'après la taille de leurs cheptels et leur équipement. L'importance du troupeau et la disponibilité en charrettes y conditionnent très directement l'accès à la fumure organique et la fréquence des rotations biennales les plus intensives. Les superficies cultivées en cotonnier par actif et leurs rendements semblent supérieurs chez les familles qui ont les moyens de transporter des quantités abondantes de matières organiques depuis les aires de parcours, les parcs d'hivernage et les fosses fumières, vers les parcelles cultivées.

... ET DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DIVERSIFIÉS

Si les politiques de développement ont largement mis l'accent sur le coton, l'expansion de cette culture n'a été qu'un des éléments de la diversification des systèmes de production dans le sud du Mali.

Malgré la croissance des surfaces dédiées au coton, les céréales n'ont pas disparu des rotations. Et les augmentations de rendements observées pour le cotonnier se sont étendues aux autres cultures. Plus qu'un hypothétique arrière-effet des engrais minéraux appliqués sur le coton, il est probable que ces rendements relèvent de l'application directe d'engrais minéraux sur les céréales. Souvent dénoncés, de tels « détournements » peuvent parfaitement se justifier. Les variations intra-annuelles du prix des céréales sont marquées et, si le paiement tardif du coton survient en période de soudure, il peut être plus rémunérateur de consacrer son travail aux céréales qu'aux cotonniers.

La fumure organique a joué un rôle majeur et il ne serait pas étonnant que les « détournements » l'affectent aussi à l'avenir. Avec un prix du coton graine de 210 francs CFA le kilo, les systèmes de culture en continu – dont le cotonnier était en tête de rotation¹² – semblaient donner des résultats légèrement supérieurs à ceux dans lesquels c'est le maïs qui recevait les apports en fumure organique¹³. Mais avec un prix actuel de 160 francs CFA¹⁴ et un rendement

12. La culture dite « en tête de rotation » est celle qui reçoit les amendements organiques dont on espère que les effets se manifesteront durant toute la durée de la rotation.

13. Avec un rendement (assez exceptionnel, il est vrai) de trois tonnes à l'hectare, une culture de maïs pouvait donner, en 2004, une valeur ajoutée brute de près de 3 300 francs CFA par homme-jour à Dialakoroba.

14. Prix du coton « premier choix » résultant du nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat décidé en décembre 2004.

moyen de 1 000 kilogrammes, la valeur ajoutée à l'hectare n'est plus que de 52 000 francs CFA. Avec un même rendement, celle du maïs est de 95 000 francs CFA. Il faut alors atteindre des rendements en coton de 1 500 kg pour obtenir une valeur ajoutée équivalente à celle du maïs. Il est donc prévisible qu'avec un tel prix, les systèmes de culture dont le maïs est en tête de rotation donneront de meilleurs résultats.

L'élevage de bovins allaitants constitue maintenant une des principales sources de revenu des familles les plus aisées. Contrairement à une idée encore répandue, il ne s'agit guère d'un élevage « contemplatif » ou de prestige, même s'il est vrai que les grands troupeaux confèrent de fait une certaine renommée. L'élevage bovin peut être hautement productif : bœufs de trait, taurillons et bœufs destinés à la vente, lait, génisses reproductrices. Il est fréquent que les revenus de l'élevage dépassent ceux provenant du coton et des céréales réunis. Et il faut bien sûr tenir compte de la production de fumure organique. Enfin, dans ces villages encore peu bancarisés, c'est aussi une épargne sur pieds facilement mobilisable qui peut présenter « un taux d'intérêt » non négligeable.

Pour beaucoup, le coton demeure le passage obligé pour l'accès au crédit de campagne, mais certaines grandes familles, mieux dotées en animaux et équipements attelés ou qui bénéficient des revenus de parents émigrés, ne sont plus contraintes d'avoir recours aux prêts gagés sur le coton. Elles peuvent donc avoir intérêt à diversifier leurs systèmes de production.

L'aménagement de routes et de pistes à travers le Sud-Mali a permis une intégration croissante aux échanges marchands. À proximité de Bamako, Sikasso ou Koutiala, certaines grandes familles ont commencé la mise en valeur arboricole et maraîchère de nombreux talwegs¹⁵ et bas-fonds. Cette colonisation s'est surtout faite au profit des familles héritières des « fondateurs » de villages. Elles craignent généralement que les arbres et les clôtures ne soient synonymes d'appropriation définitive par les familles allochtones.

Très intensif, le maraîchage de contre-saison permet de produire des valeurs ajoutées à l'hectare souvent très élevées, mais la productivité du travail, très sensible aux conditions de marché, n'y est pas toujours sensiblement supérieure à celles des rotations cotonnier – céréales d'hivernage. Les bananeraies irriguées, les plantations de manguiers greffés ou les plantations d'anacardiens en revanche, produisent non seulement des valeurs ajoutées à l'hectare assez élevées, mais elles n'exigent souvent que des soins réduits et la productivité du travail est 2 à 5 fois plus importante que celle des cultures annuelles.

15. Talweg ou Thalweg : ligne symbolique joignant les points les plus bas d'une vallée, parfois matérialisée par un cours d'eau.

L'obligation d'investir dans une motopompe est un frein pour la mise en place de bananeraies et l'écoulement des mangues suppose l'existence d'une filière bien organisée comme à Sikasso. Les anacardières sont par contre implantés en intercalaire des cultures vivrières, et n'exigent pas un capital initial important ; moins périssable, leur écoulement semble plus facile.

Les superficies consacrées à de tels systèmes de culture sont encore réduites, mais elles représentent la plus grande part des parcelles « privatisées ». C'est en effet une profonde transformation du droit foncier qui est ici à l'œuvre et, compte tenu des performances économiques des plantations, il est bien possible que ce mouvement s'affirme dans les prochaines années.

Force est de constater que l'expansion de la culture cotonnière n'a été finalement qu'un des éléments d'une transformation radicale de l'agriculture du Sud-Mali. Dans cette évolution, les missions « secondaires » de la CMDT ont joué un rôle tout aussi important que la transformation et la commercialisation du coton. Les crédits ont largement facilité la stabilisation des cultures continues, évitant ainsi une crise de fertilité que certains avaient cru déceler. Les aménagements routiers et hydrauliques ou les services de santé animale ont favorisé la diversification des systèmes de production.

UN RECENTRAGE DES ACTIVITÉS DISCUTABLE

Alors même que la privatisation de la CMDT va conduire à un resserrement des activités autour du seul coton, on peut finalement se demander si ce n'est pas un élargissement des interventions de service public qu'il faudrait envisager.

Aujourd'hui, 84 % des exploitations possèdent une ou des unités de culture attelée, mais il n'en reste pas moins vrai que 16 % des familles sont encore insuffisamment outillées (DPCG, 2004), et l'on peut s'interroger sur l'évolution de ces chiffres. Si la division du patrimoine familial est la procédure normale au moment du décès du chef d'exploitation, il arrive que certains membres quittent leurs « grandes familles » avant l'heure. Les « petites familles » issues de ces séparations prématurées ont alors le droit de travailler des parcelles pour leur propre compte mais elles se retrouvent déshéritées de leurs équipements et de leurs animaux. On comprend aisément que de telles scissions soient moins fréquentes au sein des « grandes familles » les plus riches. Mais pour les « familles moyennes », les crises successives de ces dernières années (baisse de la pluviométrie, baisse des prix du coton) ont pu affaiblir l'autorité du chef d'exploitation alors même que les revenus issus des migrations renforçaient la position des jeunes. Toujours est-il que ces scissions semblent se

généraliser (Hertrich et Lesclingand, 2004) et les exploitations qui en résultent, de dimension réduite et sous-équipées, ne parviennent que difficilement à accumuler le capital nécessaire à un enrichissement durable.

De plus, malheureusement, depuis la fin des années 1980, les prêts ont fortement chuté : le nombre de crédits au petit équipement a ainsi été divisé par deux entre 1985 et 1988 (Sangaré et Traoré, 1990). La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) devait prendre le relais, mais la part des crédits à moyen et long terme dans ses encours a rapidement chuté, l'assainissement de son portefeuille la conduisant à se centrer sur les crédits à court terme (BNDA, 2002). Le partenariat avec les systèmes financiers décentralisés ne saurait combler cette lacune : financer l'équipement agricole reste hors de portée de la plupart de ces institutions (Wampfler, 2004).

Les crédits de campagne avancés par la BNDA restent souvent gagés sur la production cotonnière. Or les familles qui en ont le plus besoin s'adonnent principalement aux cultures d'autoconsommation. Leur inscription aux « programmes-coton » vise le plus souvent à obtenir des crédits de campagne, même lorsque leur priorité n'est pas de cultiver des cotonniers. Avec l'augmentation du coût des intrants chimiques intervenue ces dernières années¹⁶, favoriser l'accès de ces paysans à la fumure organique apparaît comme un enjeu de toute première importance.

On ne saurait trop insister sur le faible coût de la fertilisation organique. La plus grande partie de la matière organique est transférée par les animaux entre les aires parcourues et les parcs. Le transport et l'épandage du fumier exigent environ 8 jours de travail à l'hectare, mais en saison sèche, moment où le coût d'opportunité de la main-d'œuvre est quasiment nul. Seule la coupe et le transport des chaumes et pailles de maïs ou sorgho destinés aux fosses compostières interviennent à une période chargée : récoltes de coton et de mil. Mais ceci plaide justement pour que les plus pauvres s'équipent en charrettes et réduisent ainsi la pénibilité de ces opérations !

L'accroissement de la taille des troupeaux dans le sud et l'ouest de la région, maintenant indemne d'onchocercose est parfaitement envisageable : les terres de parcours paraissent encore relativement abondantes. Mais dans le « vieux bassin cotonnier », autour de Koutiala ou au nord de Sikasso, la complémentarité entre espaces cultivés et aires pâturées semble aujourd'hui en crise. En témoigne la baisse des rendements cotonniers observée depuis une dizaine d'années. L'extension des surfaces cultivées aux dépens des parcours, du fait de la croissance démographique, pourrait en être à l'origine. Il

16. Les cours de l'urée ont triplé au cours des quatre dernières années. Sur la même période, le prix de la potasse a été multiplié par quatre et ceux des autres composants des engrais minéraux ont quasiment doublé (Le Turioner, 2005).

semble bien en découler un surpâturage et une diminution des ressources fourragères qui limite la charge animale et réduit d'autant les transferts de matières organiques.

Avec beaucoup d'animaux par actif, les grandes familles mettent mieux à profit les ressources fourragères. Cet accès inégal aux fourrages, *via* la taille des troupeaux, est devenu l'une des principales causes de différenciation sociale au sein de la paysannerie. On peut s'en inquiéter car des changements importants sont en cours dans la gestion du foncier. L'établissement de clôtures autour des plantations fruitières et des cultures maraîchères laisse présager d'importants bouleversements dans la transmission du foncier, les droits de vaine pâture, l'accès aux points d'eau, et peut-être aux aires de parcours. On ne peut donc exclure l'émergence de conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants dans le futur.

Ce à quoi semble s'ajouter depuis peu la marchandisation du foncier autour de Bamako. De plus en plus de « chefs de terre » vendent des parcelles à des fonctionnaires ou des commerçants. Ces nouveaux propriétaires, relativement absentéistes (parfois qualifiés d'« agriculteurs du dimanche »), mettent en œuvre des systèmes de production relativement extensifs (plantations fruitières exigeant peu de soin) procurant peu d'emplois et de valeur ajoutée à l'hectare.

SE FOCALISER SUR L'AVAL DE LA FILIÈRE COTON ?

Aujourd'hui, la « région cotonnière » est excédentaire en céréales et exportatrice de fruits, de noix de cajou et d'animaux sur pieds. Avec une productivité du travail plus de trois fois supérieure à celle du coton, un développement de ce type d'activités est à prévoir, surtout si les prix du coton baissent encore. Si les petites exploitations, qui auraient peut-être intérêt à cultiver le coton, n'en ont pas les moyens et si un nombre croissant de grandes familles se désintéressent de cette culture, il n'est pas certain que la spécialisation de la CMDT dans les seules activités aval de la production cotonnière assure une plus grande rentabilité à cette compagnie. Un volume de 500 000 tonnes est indispensable pour envisager une réduction progressive des coûts de revient du coton fibre et le *boycott* de 2000-2001 a fortement affecté la situation financière de la compagnie (Dembélé et Traoré, 2002).

La diversité passée des interventions de la CMDT a largement contribué à éviter la crise de fertilité tant redoutée, mais son recentrage à venir risquerait bien de la provoquer ! Laisser les exploitations les plus petites sans moyen d'améliorer la fertilité de leurs parcelles et ne plus gérer les ressources au moment où les conflits s'annoncent n'est peut-être pas très indiqué. La question

de la prise en charge des fonctions de services publics reste donc ouverte, car jusqu'à présent les organisations de producteurs pas plus que le secteur privé n'ont démontré une grande efficacité dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD, J.-C. et A. LEREBOURD PIGEONNIÈRE (éds) (2001), *Atlas du Mali*, Éditions J.A., 2^e éd., coll. « Les Atlas de l'Afrique », Paris.
- BNDA (2003), « Contribution de la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali », in: B. Wampfler, C. Lapenu et M. Roesch (éds), *Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance*, CIRAD, Montpellier.
- BERTRAND, A. (1986), « Évolution de l'élevage et politique forestière en zone soudanienne. L'exemple de la 3^e région du Mali », *Les cahiers de la recherche-développement*, n° 9-10, janvier 1986, p. 35-39.
- CHAYANOV, A. (1990), *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du Regard, Alençon.
- DEMBÉLÉ, N. et A. TRAORÉ (2002), *Situation synthétique de la CMDT*, APCAM/MSU, Document de travail n° 3, avril 2002 (consulté le 16 février 2006 sur le site www.aec.msu.edu/agecon/fs2/mali_pasidma/APCAM_MSU_WP3.pdf).
- DJOUARA, H., BÉLIÈRES, J.-F. et D. KÉBÉ (2006), « Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton-graine », *Agricultures, Cahiers d'Études et de Recherches Francophones*, n° 15-1, janvier-février 2006, p. 64-71.
- DPCG (2004), *Suivi évaluation : annuaire statistique 02/03. Résultats de l'enquête agricole permanente*, CMDT.
- HERTRICH, V. et S. KEÏTA (2004), *Questions de population au Mali*, INED, p. 251-281, Paris.
- LE TURIONER, J. (2005), *Évolution du cours des matières premières des engrais de septembre 2001 à septembre 2005*, IFDC (consulté le 16 février 2006 sur le site www.wa-agritrade.net), Bamako.
- MOULAYE, I.S. et A. TRAORÉ (1990), « L'impact de la traction animale : cas des prêts 'Premier Équipement' dans la région Mali-Sud », in: P. Starkey et A. Faye (éds), *Actes du troisième séminaire du Réseau ouest-africain sur la traction animale*, Saly, Sénégal.
- NOUACEUR, Z. (2001), « Climat », in *Atlas du Mali*, Paris, Éditions J.A., p. 16-19.
- VAN DER POEL, P. et B. KAYA (1990), « La recherche sur l'aménagement anti-érosif et la gestion de terroir au Mali-Sud », *Les cahiers de la recherche-développement*, n° 27, septembre 1990, p. 61-74.
- WAMPFLER, B. (2004), « Financement de la traction animale dans le contexte de désengagement de l'État. Enseignements des cas du Nord-Cameroun, de l'Est du Burkina Faso et du bassin arachidier du Sénégal », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire en pays tropicaux*, n° 57 (3-4), p. 211-217.